



## « ÉCOLE BUISSONNANTE »

### UNE ÉCOLE, POUR QUI, PAR QUI, A QUEL PRIX ? LES LIENS AVEC LES FAMILLES

#### POUR QUELS ENFANTS ?

La structure accueille les enfants :

- de 3 à 11 ans,
- les enfants dans leurs singularités et leurs besoins particuliers, ainsi les enfants dit en « échec scolaire », « précoces », porteurs d'un handicap ou d'une maladie chronique compatible avec la vie en collectivité, en somme tous les enfants « différents comme tout le monde » sont les bienvenus, en fonction des effectifs, de la disponibilité et des compétences de l'équipe;
- après une éventuelle période d'essai.

Le groupe est mixte et multi-âge ce qui favorise la richesse des interactions, les occasions d'apprentissage et de réinvestissement des acquisitions, la solidarité. Il nécessite l'observation et la connaissance de sa personnalité et de sa progression. Ce qui permet aux adultes un accompagnement différencié de l'enfant sur le long terme.

#### PAR QUI ?

Liz Acquier, l'accompagnatrice, des parents, des intervenants bénévoles.

#### A QUEL PRIX ?

La législation française ne permet de créer qu'une école dite « hors contrat », sans aucune participation de l'état, le financement est donc supporté par les parents.

Nous souhaitons qu'à terme l'éducation nationale (EN) reconnaisse que les écoles alternatives ont leur place dans le paysage éducatif et ont un rôle à jouer et soient donc subventionnées au même titre que les écoles publiques .

Une attention vigilante et une grande énergie sont déployées pour réduire la charge des familles au coût minimum, grâce aux demandes de subventions, aux dons sous diverses formes, aux manifestations conviviales.

Le contrat de scolarité inclut un temps obligatoire de participation des familles au fonctionnement du lieu (ex : encadrement de la cantine, garderie, entretien des locaux, ...) et des temps bénévoles ( ex : fabrication de matériel, participation aux activités )

**Les tarifs appliqués** ont pour seul objet de couvrir le coût de fonctionnement du lieu et du personnel et sont ainsi susceptibles d'être réévalués chaque année ;

Le salaire des enseignants est conforme à la convention collective des établissements hors contrats.

Nous étudierons toutes les possibilités afin que les difficultés financières ne soient pas un frein à l'inscription ou au maintien de leur enfant au sein de la structure.

Les prévisions budgétaires actuelles situent le montant autour de 2700 € par an ( plus frais de scolarité 80€ et 20€ adhésion à l'association par famille) (ce qui reste malgré tout dans la fourchette basse des tarifs des écoles du même type fonctionnant de manière identique ).

#### LES LIENS AVEC LES FAMILLES :

Apprendre de la vie implique d'associer les parents au projet, ainsi :

- tout est mis en œuvre afin que les familles soient parfaitement informées et pour nous assurer qu'elles se sentent en accord avec les valeurs du lieu avant l'inscription et tout au long de l'année;
- des temps d'ouverture des classes aux parents souhaitant venir observer seront proposés au fil du temps;
- Les familles sont les bienvenues et vivement encouragées à participer à la vie du lieu et à s'impliquer dans son fonctionnement ;
- leur participation aux activités, sorties, à l'entretien et à la gestion collective du lieu est bénévole ;
- la gestion pédagogique donne lieu à des temps d'échanges et de réflexion mais reste définie par l'équipe.